

35.02 – NEUCEMOB TP 200

Fond Polyuréthane transparent - 2 Composants

CONSIDÉRATIONS: A base de résines en polyuréthane de deux composants et de charges de remplissages sélectionnées qui lui confèrent un ponçage doux, ce produit a été conçu pour le scellage du pore du bois, tout en aidant à obtenir, après être sec et poncé, une finition parfaite. ^{a)}

PROPRIÉTÉS :

- Bonne adhérence et dureté.
- Bon pouvoir de remplissage du pore du bois.
- Excellent ponçage.

CARACTÉRISTIQUES:

- **Densité**.....0,970 ± 0,05
- **Viscosité**.....25 ± 4'' Ford IV (20°C)
- **Couleur**.....Translucide
- **Séchage superficiel**.....± 1 heure
- **Séchage en profondeur**6 à 9 heures
- **Ponçage**.....Au bout de 4 à 6 heures
- **COV**.....<650 g/l
- **COV (Durcisseur)**.....<698 g/l
- **COV (Diluant Polyuréthane)**.....<880 g/l

UTILISATION : NEUCEMOB TP 200 est recommandé pour le scellage du pore du bois dans l'industrie du mobilier en bois. Pour cela, il est une excellente base au schéma de vernissage polyuréthane, tout en proportionnant des finitions à haute qualité.

PRÉPARATION DE LA SURFACE: La surface en bois doit être bien sèche, propre, sans graisse, correctement poncées et sans imperfections. Il est important de préparer la surface en bois avant l'application du schéma de vernissage, vu que le vernis ne couvre pas les imperfections mais au contraire, il les rehausse.

PRÉPARATION DU MÉLANGE : NEUCEMOB TP 200 est constitué de deux composants : le "FOND POLYURÉTHANE BASE" et le "DURCISSEUR", qui doivent être intimement mélangés quelques minutes avant l'application et dans les proportions suivantes :

PROPORTION DU MÉLANGE (2 :1)

Fond Polyuréthane.....100 parts en volume

Durcisseur.....50 parts en volume

Si ces proportions sont respectées, le produit aura une bonne performance.

Une fois mélangés, bien diluer le mélange et laisser reposer pendant 15 minutes pour libérer les produits de réaction.

Uniquement, ensuite, initier l'application.

DUREE DE VIE DU MÉLANGE : Une fois mélangés, les deux composants “se gélifient” avec le temps, durcissant au bout de \pm 4 heures.
Pour éviter le gaspillage du produit, ne préparer que la quantité de mélange nécessaire pour travailler 1 heure, au maximum.

APPLICATION : Homogénéiser correctement le mélange.
L’application est faite au pistolet en une seule couche “pleine” et convenablement diluée.
Ne pas appliquer NEUCEMOB VP 250 sans que NEUCEMOB TP 200 soit bien sec et correctement poncé.

DILUTION : Faite avec du “DILUANT POLYURÉTHANE”, dans la proportion de 5 à 10% (viscosité \pm 25” Ford IV).

RENDEMENT : En moyenne et par couche 8 à 10 m²/litre du mélange.

NETTOYAGE DU MATÉRIEL : Avec du “DILUANT POLYURÉTHANE”, immédiatement après l’application.

PRÉCAUTIONS: Appliquer dans des locaux avec une bonne rénovation d’air.
Porter un masque pendant l’application.
En cas de contact avec les yeux ou la peau, rincer abondamment avec de l’eau.
Toxique par inhalation ou ingestion.
Pour plus d’informations, consulter la **Fiche de Sécurité** du produit.

RECOMMANDATIONS : Ne pas appliquer le produit par des jours froids ou humides.
La présence d’humidité peut causer des “pelages” et le froid occasionner des retards de temps de durcissement de la pellicule, tout en la fragilisant.

STOCKAGE ET EMBALLAGE : Les emballages doivent être conservés dûment fermés, avec des conditions ambiantes de température et humidité favorables, et le produit utilisé par ordre chronologique d’approvisionnement.
L’utiliser, de préférence, jusqu’à 1 ans après la date de fabrication, pouvant être utilisé après cette date, à partir du moment qu’une homogénéisation facile du produit puisse se vérifier.
Il est fourni en en groupe de 2 emballages : NEUCEMOB TP 200 et le DURCISSEUR NEUCEMOB TP 200, dans les quantités suivantes :

	7,5 Lt.	30 Lt.
NEUCEMOB TP 200	5 Lt.....	20 Lt
DURCISSEUR		
NEUCEMOB TP 200	2,5 Lt.....	10 Lt

Remarque : " Réservé aux utilisateurs professionnels"

Note a) : Selon les termes des directives 1999/13/CE et 2004/42/CE, ce produit peut être utilisé sans limitations dans des activités exécutées dans une installation enregistrée ou autorisée.